

L'AREQ dénonce l'abolition du poste de Commissaire à la santé

Québec, le 22 mars 2016 – L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) dénonce l'abolition du poste de Commissaire à la santé et au bien-être. Cette décision a été prise par le gouvernement en catimini, dans la foulée du dernier budget.

Soulignons que le Commissaire à la santé et au bien-être constituait une source indépendante d'information et de pistes de solution à l'égard du réseau de la santé. Au cours des dix dernières années, le Commissaire a publié de nombreux rapports et mémoires, dont plusieurs jetaient un regard critique sur les décisions et les orientations gouvernementales. Il poursuivait actuellement des travaux, entre autres, sur la qualité de l'hébergement des personnes âgées et sur le mode de rémunération des médecins, des sujets chauds et donc potentiellement controversés.

« Le Commissaire à la santé faisait un bon travail d'évaluation de notre système de santé, en toute indépendance et à faible coût. Son abolition est un non-sens tant au plan administratif que budgétaire. Cela nous semble donc une décision purement politique. Cela donne une fois de plus l'impression que le gouvernement et en particulier le ministre Barrette sont totalement allergiques à la critique », souligne le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

Rôle maintenu? Permettez-nous d'en douter!

L'AREQ accueille avec beaucoup de scepticisme l'intention du gouvernement soi-disant de maintenir les rôles et les responsabilités du Commissaire, tout en les confiant au ministère de la Santé et à l'INESSS.

« On voit mal comment le ministère de la Santé pourra faire une évaluation objective et critique de son propre travail. Et encore, il ne s'agit que d'une intention exprimée par la voix de l'attachée de presse du ministre. Pour en avoir le cœur net, il faudra s'en remettre au projet de loi sur la mise en œuvre du budget. Or, la mesure risque d'être enfouie parmi une tonne d'autres dispositions qui concernent une foule de sujets. Cela n'a rien de rassurant », a conclu le président de l'AREQ.

Rappelons que le projet de loi de mise en œuvre du budget contenait l'an dernier 337 articles, de sorte qu'il a été qualifié de « loi mammoth ». Au surplus, il a été adopté sous bâillon.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 57 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).